



Construction veranda derriere verres opaques salon

Par **carpediemdutiti**, le **29/10/2013** à **14:49**

Bonjour,

Voilà ma situation, nous avons acheté il ya 5 ans une maison, 2 faces sont libres, une donne sur le garage d'une habitation 'fantôme' et l'autre, à moitié mitoyenne et l'autre moitié sur le jardin de cette mitoyenneté. Lors de l'achat de cette maison à rénover, nous avons fait noter dans l'acte notarié, avec l'accord de l'ancien propriétaire, l'ouverture d'un jour avec verres opaques pour laisser passer la lumière. Ce jour donne sur la terrasse du voisin, dans un angle et donc non dérangeant pour nous. L'ancien propriétaire a vendu, et le nouveau propriétaire, sans nous en demander l'autorisation, a construit une véranda d'environ 20 m² derrière notre jour, avec un auvent rétractable, ce qui, lorsqu'ils le laisse, nous enlève de la lumière. Nous nous retrouvons avec une pièce donnant chez les voisins dans notre salon. Les flash de la télé nous gênent, et nous perdons de notre intimité. Nous avons acheté un store pour être chez nous, mais nous avons peur de perdre de la valeur de notre maison, sachant que dans notre salon, nous vivons avec les voisins. Ont -ils le droit de le faire ? Nous voulons leur faire déconstruire leur véranda par voie judiciaire.merci à vous